



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9665<sup>e</sup>** séance

Lundi 24 juin 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Hwang ..... (République de Corée)

*Membres :*

Algérie .....	M. Koudri
Chine .....	M. Dai Bing
Équateur .....	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France .....	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Guyana .....	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
Japon .....	M. Yamazaki
Malte .....	M. Camilleri
Mozambique .....	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Kariuki
Sierra Leone .....	M. Sowa
Slovénie .....	M. Žbogar
Suisse .....	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2024/426)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Somalie

#### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2024/426)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. James Swan, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; et M. Mohamed El-Amine Souef, Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/426, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Swan.

**M. Swan** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à informer le Conseil de sécurité sur la situation en Somalie.

Je suis heureux de le faire aux côtés du Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, l'Ambassadeur Mohamed El-Amine Souef. Je salue le courage, la détermination et les sacrifices des forces somaliennes et de l'Union africaine qui contribuent à la paix et à la sécurité dans le pays.

Je félicite la Somalie de son élection en tant que membre du Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Ce succès témoigne des progrès accomplis par le pays au cours des trois dernières décennies dans son cheminement du conflit au relèvement.

Le Gouvernement fédéral somalien continue d'œuvrer à la réalisation de ses principales priorités nationales, notamment le processus de révision constitutionnelle, le cadre électoral et la lutte contre les Chabab. Entre février et mai, le Parlement fédéral somalien a adopté des amendements

constitutionnels aux quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire de 2012, qui couvrent, entre autres, le système de gouvernance et le cadre électoral, réaffirmant l'engagement du Gouvernement en faveur d'un modèle électoral suivant le principe « une personne, une voix ».

Lors de la dernière réunion du Conseil consultatif national, convoquée par S. E. le Président Hassan Sheikh Mohamud du 14 au 17 mai et à laquelle ont participé les dirigeants des États membres de la fédération, à l'exception du Puntland, les dirigeants ont accueilli favorablement les amendements à la Constitution provisoire et ont appelé à l'adoption rapide des lois et règlements connexes afin de faciliter la tenue d'élections fondées sur le principe « une personne, une voix ». Certaines figures de l'opposition et certains responsables du Puntland ont critiqué ce processus et ses résultats, et le Président du Puntland a annoncé le retrait de l'État du système fédéral jusqu'à ce qu'un cadre constitutionnel général soit négocié.

Il est prévu que le Parlement examine l'importante loi sur les élections au suffrage universel et les prochains chapitres de la Constitution provisoire pendant sa session d'été. La prochaine phase de la révision constitutionnelle portera sur des questions complexes, telles que le partage du pouvoir et des ressources dans le cadre du modèle fédéral somalien. La participation continue de toutes les parties prenantes à un processus inclusif sera essentielle pour garantir un large consensus sur ces questions importantes relatives à l'édification de l'État. J'appelle toutes les parties prenantes somaliennes à œuvrer de concert pour régler leurs différends et rechercher un consensus.

Au niveau régional, je reste préoccupé par le mémorandum d'accord entre l'Éthiopie et le Somaliland annoncé le 1<sup>er</sup> janvier, qui a créé des tensions dans la Corne de l'Afrique à un moment où la région est confrontée à d'autres crises. Je rappelle que le Conseil de sécurité a mis l'accent à plusieurs reprises sur le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Somalie. J'encourage la Somalie et l'Éthiopie à régler cette question par des moyens pacifiques, conformément à ces principes, qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

La sécurité est une priorité absolue pour le Gouvernement somalien, qui continue à déployer des efforts multiformes pour vaincre les Chabab. Les Chabab restent quant à eux déterminés à poursuivre leurs attaques terroristes sans se soucier des pertes civiles. La protection des civils doit demeurer une priorité absolue. Je condamne ces attaques terroristes et exprime mes condoléances aux familles de ceux qui ont été tués.

Tout en continuant de lutter contre les Chabab, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) a également réduit ses effectifs, conformément au transfert prévu des responsabilités aux forces de sécurité somaliennes. Depuis juin 2023, 5 000 soldats de l'ATMIS ont quitté la Somalie, et d'autres réductions d'effectifs sont prévues dans les semaines à venir. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) continue de fournir un soutien logistique aux forces déployées de l'ATMIS et de faciliter un retrait ordonné des forces qui vont quitter le pays.

En ce qui concerne la planification en matière de sécurité après 2024, le Gouvernement fédéral somalien et l'Union africaine poursuivent leurs discussions sur les dispositions de sécurité qui seront mises en place pour 2025. Le Représentant spécial Souef fournira de plus amples détails dans son exposé. Le financement demeure un défi majeur, et j'appelle tous les partenaires à garantir un financement prévisible et durable pour les mécanismes de suivi, ainsi qu'à fournir les ressources nécessaires à l'ATMIS, qui reste aux prises avec des déficits de financement importants.

En ce qui concerne la question des femmes et la paix et la sécurité, je prends note des engagements pris dans le cadre des amendements proposés à la Constitution provisoire, selon lesquels la loi pertinente devra inclure des quotas afin de garantir la participation politique des femmes et leur représentation véritable dans la prise de décisions. L'ONU continuera de fournir une assistance technique destinée à faciliter un processus électoral crédible et transparent, et de mobiliser le Gouvernement fédéral et les administrations des États fédérés sur l'importance d'accroître et de codifier la participation des femmes à la vie politique.

Je me félicite que le Parlement ait mis la dernière main la charte des droits, qui a reçu l'aval du Président dans le cadre du processus de révision constitutionnelle en cours. Elle contient des garanties importantes en matière de droits de l'enfant et de protection contre les mutilations génitales féminines. Je salue également l'adoption par l'État de Galmudug de la première loi interdisant toutes les formes de mutilations génitales féminines, qui constitue une étape cruciale vers l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La situation humanitaire en Somalie demeure catastrophique. Bien que le nombre de personnes ayant besoin d'aide soit passé de 8,3 millions en 2023 à 6,9 millions en 2024, les phénomènes climatiques, l'insécurité et les épidémies continuent d'exacerber les besoins humanitaires. Plus de 3,8 millions de personnes sont déplacées. Le plan de réponse

aux besoins humanitaires de la Somalie pour 2024 nécessite 1,6 milliard de dollars, mais au 23 juin, il n'était financé qu'à hauteur de 24 %. J'exhorte les partenaires internationaux à fournir les fonds nécessaires pour garantir une assistance aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les défis humanitaires et les problèmes de développement auxquels est confrontée la Somalie sont accentués par les chocs climatiques. Pour relever ces défis, il est indispensable de consentir des investissements visant à renforcer la résilience à long terme des communautés et des infrastructures, ainsi qu'à appuyer la reprise économique. À l'heure actuelle, les conséquences des changements climatiques s'aggravent à un rythme plus rapide que notre capacité d'appuyer les mesures d'adaptation et l'action humanitaire. Les changements climatiques exacerbent également les tensions et les conflits sociaux, en particulier dans les zones rurales, où les moyens de subsistance sont fortement tributaires des ressources naturelles.

En ce qui concerne les lettres adressées par le Gouvernement fédéral somalien au Conseil de sécurité au début du mois de mai et demandant le transfert des responsabilités de la MANUSOM à l'équipe de pays, l'ONU est en discussion avec les autorités somaliennes afin de déterminer les modalités et le calendrier du transfert des responsabilités. Depuis que j'ai pris mes fonctions le 23 mai, je me suis entretenu à ce sujet avec les hauts responsables somaliens, notamment le Président Hassan Sheikh Mohamud, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, afin de déterminer le meilleur moyen pour l'ONU d'appuyer les priorités de la Somalie à l'avenir. Tous ont indiqué qu'ils aspiraient à un processus collaboratif afin de garantir une transition ordonnée. À la demande des autorités somaliennes, un comité technique conjoint réunissant le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU, dirigé par de hauts fonctionnaires des deux parties, a été mis en place pour faire avancer le processus de planification. Une première réunion du comité technique conjoint s'est tenue le 22 juin. Bien qu'elles n'en soient qu'à leurs débuts, les discussions ont jusqu'à présent été cordiales et constructives. Nous nous efforçons de répondre à la demande du Conseil de sécurité, qui souhaite que le Secrétaire général engage un dialogue avec les autorités somaliennes afin de déterminer les modalités et le calendrier du transfert des responsabilités, et fasse le point sur la situation d'ici la fin du mois d'août.

Je conclurai en réaffirmant l'engagement de l'ONU à continuer d'aider la Somalie à réaliser ses priorités nationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Swan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Souef.

**M. Souef** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à informer le Conseil sur la situation en Somalie. Je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement coréen de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin.

J'ai le plaisir d'être accompagné par le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie et Chef par intérim de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, M. James Swan. Notre présence ici témoigne du partenariat et de la collaboration exceptionnels qui existent entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie.

Je saisis cette occasion pour saluer l'engagement et le dévouement inébranlables des forces de sécurité somaliennes et des contingents et du personnel de police de l'Union africaine, et pour rendre hommage à ceux qui ont payé le prix ultime au service de la paix et de la stabilité en Somalie. Nous n'oublierons jamais leur service et leur sacrifice face à une adversité sans précédent.

Depuis mon dernier exposé, en février (voir S/PV.9551), la Somalie a continué d'encourager la coopération et la prise de décisions éclairées en vue de promouvoir la paix et la stabilité. Sous la direction résolue de S. E. le Président Hassan Sheikh Mohamud, la Somalie unit ses efforts et investit dans le rétablissement des relations internationales, et enregistre des progrès notables sur de nombreux fronts. Sa récente élection en tant que membre non permanent du Conseil pour la période 2025-2026, pour la deuxième fois depuis 1971-1972, témoigne de la confiance que les États Membres de l'ONU accordent au cheminement progressif et soutenu de la Somalie vers la paix, la sécurité et la stabilité. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire des progrès réalisés par la Somalie, qui marque le début d'une nouvelle ère où la communauté internationale reconnaît sa capacité et sa volonté croissantes de contribuer efficacement à la paix et à la sécurité dans le monde, un objectif que l'Union africaine est fière d'appuyer. Cette élection historique est intervenue dans la foulée de progrès notables accomplis dans les processus d'édification de l'État somalien, en particulier les réformes constitutionnelles en cours.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement fédéral somalien a continué d'encourager un large consensus sur la mise en œuvre des principales priorités nationales, notamment en promouvant le dialogue entre les dirigeants

somaliens, comme en a témoigné récemment la tenue de la neuvième réunion du Conseil consultatif national. Malgré l'absence de représentants de l'État du Puntland aux réunions du Conseil, la volonté du Gouvernement fédéral somalien de reprendre le dialogue avec les dirigeants de l'État du Puntland est encourageante. L'unité nationale renforcera la stabilité du pays et ouvrira la voie à son développement. Je suis convaincu que le Gouvernement et le peuple somaliens continueront d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité à long terme.

De même, les efforts en cours pour régler le différend entre la Somalie et l'Éthiopie sont louables et doivent être encouragés par la communauté internationale. Je pense qu'un dialogue pacifique et global constitue le meilleur moyen de renforcer durablement la stabilité et la coopération dans la région.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous sommes toujours d'avis qu'elle reste relativement calme dans les zones où le Gouvernement fédéral somalien et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) sont présents. La menace des Chabab reste imprévisible. La récente attaque complexe contre les forces de sécurité somaliennes à Ceel Dheere, dans la région du Galmudug, et l'attaque au mortier contre le camp de l'ATMIS à Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest, nous rappellent que les Chabab font toujours preuve de résilience. Le groupe conserve la capacité de mener des attaques dévastatrices, notamment en recourant à des tactiques asymétriques et en organisant des opérations complexes contre des civils et des cibles de sécurité.

Je tiens à signaler que la résilience et la propagande du groupe n'entament en rien le courage et la résilience de l'Armée nationale somalienne, ni sa détermination à persévérer dans son offensive contre les Chabab. Bien que les forces de sécurité somaliennes, appuyées par l'ATMIS et, de plus en plus, par les communautés locales, aient remporté des succès importants dans leur lutte contre les Chabab, un appui soutenu de la part des partenaires internationaux est essentiel pour maintenir cette dynamique. Cet appui est d'autant plus important que le Gouvernement fédéral somalien s'efforce de régler les conflits et les rivalités entre les communautés. Des efforts soutenus à cet égard contribueront à faire avancer les initiatives actuellement menées pour renforcer l'unité nationale, la réconciliation entre les communautés et la cohésion sociale.

Je voudrais maintenant en venir à l'état d'avancement de la transition en matière de sécurité. J'ai le plaisir d'annoncer que l'évaluation technique conjointe a été achevée en mars, sous la direction du Gouvernement

fédéral somalien. Pour l'essentiel, l'évaluation technique conjointe a mis en évidence la menace persistante émanant des Chabab et les conditions de sécurité complexes dans lesquelles travaillent les forces de sécurité somaliennes. Elle a salué l'offensive robuste menée par le Gouvernement fédéral somalien contre les Chabab dans de nombreuses régions, qui a démontré la détermination résolue du Gouvernement fédéral d'affaiblir les Chabab et de mener des activités de sécurité et de stabilisation durables dans tout le pays. Je me félicite également de la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa 1217<sup>e</sup> réunion, qui a eu lieu le 20 juin, d'appuyer rigoureusement la demande du Gouvernement fédéral somalien de mettre en place progressivement la troisième phase de la réduction des effectifs de l'ATMIS, à savoir le retrait de 2 000 soldats d'ici au 30 juin et des 2 000 soldats restants à la fin du mois de septembre. Cette demande permettra de disposer du temps et de l'espace nécessaires pour répondre aux exigences opérationnelles mises en évidence dans l'évaluation technique conjointe. Elle permettra en outre de s'assurer que les unités des forces de sécurité somaliennes soient bien préparées à s'acquitter des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS tout en poursuivant l'offensive contre les Chabab.

Aussi ai-je le plaisir d'annoncer qu'en prévision de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le comité technique tripartite, réunissant le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS et le BANUS, a accepté un échelonnement révisé de la troisième phase de la réduction des effectifs, huit bases opérationnelles avancées de l'ATMIS ayant été désignées pour être remises à la disposition des forces de sécurité somaliennes d'ici la fin du mois de juin. Jusqu'à présent, les bases opérationnelles avancées de Bariira, de Horseed, communément appelée Jawhar Town, et de Ceel Geelow ont été remises aux forces de sécurité somaliennes, et les cinq bases opérationnelles avancées restantes devraient leur être remises d'ici le 30 juin.

Avant le début de la troisième phase de la réduction des effectifs, j'ai effectué une série de visites sur le terrain dans les régions afin de nouer le dialogue avec les dirigeants locaux, les communautés et les représentants des organisations de la société civile. Je voudrais saluer leur volonté d'appuyer les efforts du Gouvernement fédéral somalien pour faire progresser le processus de paix et d'édification de l'État en Somalie. J'ai également pris acte de leur inquiétude concernant l'éventuelle augmentation de la pression exercée sur les forces de sécurité somaliennes et les populations locales en raison de la réduction de la présence de l'ATMIS en Somalie. Il est à craindre que sans la constitution d'un nombre suffisant de forces de sécurité

somaliennes dotées des capacités nécessaires et sans efforts de stabilisation spécialement adaptés, il faudra sécuriser les sites stratégiques et renforcer le contrôle territorial.

Je me réjouis toutefois que l'approbation par l'Union africaine d'une nouvelle mission dirigée par l'Union africaine et autorisée par l'ONU sera conforme aux dispositions en matière de sécurité prévues pour l'après-ATMIS. Cela sera indispensable pour éviter un vide sécuritaire qui pourrait être exploité par les Chabab et cela renforcera les efforts de la Somalie pour atteindre son objectif à long terme de stabilité, de renforcement des institutions et de développement. Je suis convaincu que pour instaurer une paix, une sécurité et un développement durables en Somalie au-delà du mois de décembre, nous devons nous concentrer sur les activités les plus importantes. Il s'agit notamment de renforcer les capacités, de consolider les institutions chargées de la sécurité, de lutter contre les Chabab et de sécuriser les infrastructures critiques. Nous devons également veiller à ce que la transition se fasse en douceur et de manière ordonnée.

À la lumière de ce qui précède, je demande instamment au Conseil de poursuivre ses efforts pour promouvoir une coopération régionale et internationale solide de manière à ce que l'appui politique, logistique et financier à la mission qui sera mise en place après l'ATMIS et dirigée par l'Union africaine permette de faire face aux menaces de sécurité existantes et d'améliorer l'état de préparation des forces de sécurité somaliennes et renforcer leur capacité de s'acquitter de toutes les responsabilités en matière de sécurité. Une telle approche permettrait de faire progresser nos intérêts collectifs et servirait notre objectif commun, qui est d'appuyer le plan pour le secteur de la sécurité de la Somalie, ainsi que d'examiner les mécanismes de financement nécessaires à une nouvelle mission et d'en convenir.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je voudrais conclure en faisant référence aux discussions en cours sur le renouvellement du mandat de l'ATMIS, qui arrive à expiration dans quelques jours. J'aimerais appeler le Conseil de sécurité à soutenir la Mission afin de lui permettre de contribuer efficacement à la consolidation de l'élan positif à travers un mandat qui correspond aux réalités politiques et sécuritaires et qui fixe des échéances réalistes et adaptées aux besoins de la Somalie. Plus que jamais, il est nécessaire de consolider durablement les acquis de la Mission tout en s'attaquant fermement aux défis qui persistent pour une transition harmonieuse, ordonnée et réussie. Malgré les défis qui demeurent, la Somalie continue de faire preuve d'une



immense résilience, avec des avancées positives très encourageantes. J'invite le Conseil de sécurité et toute la communauté internationale à rester engagés et à maintenir de façon soutenue leur appui à la Somalie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Souef de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Souef, et à saluer les efforts de leurs équipes et de leurs contingents. Je salue la participation du représentant de la Somalie à la présente séance.

Je formulerai quatre observations.

Premièrement, je félicite la Somalie de son élection au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Le retour de la Somalie au Conseil après plus de 50 ans est une étape importante. Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec la Somalie au Conseil.

Deuxièmement, le Royaume-Uni prend note des progrès concernant la révision constitutionnelle de la Somalie, avec l'achèvement des quatre premiers chapitres. À l'avenir, nous encourageons des consultations et une collaboration accrues avec toutes les parties prenantes en Somalie afin de garantir un processus inclusif sur la réforme politique et constitutionnelle.

Troisièmement, nous nous trouvons à un moment critique de la transition de la Somalie en matière de sécurité, alors que nous atteignons les dernières étapes du retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous nous félicitons du communiqué de l'Union africaine sur l'évaluation stratégique conjointe des dispositions en matière de sécurité pour l'après-ATMIS, en vue de la mise en place d'une mission dirigée par l'Union africaine en Somalie. Nous nous félicitons également des progrès considérables accomplis à ce jour, et nous invitons instamment le Gouvernement fédéral somalien à poursuivre ses efforts dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Il est essentiel de ne pas perdre les acquis en matière de sécurité. Il est indispensable que les partenaires internationaux, notamment l'ONU, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents, continuent à apporter leur appui au Gouvernement fédéral

somalien, et à coordonner leurs efforts avec celui-ci. Nous demandons instamment à la Somalie et à l'Union africaine de continuer à travailler avec l'ONU pour faire progresser la conception d'une mission de suivi.

Quatrièmement, le Royaume-Uni se félicite des consultations entre l'ONU et la Somalie sur les prochaines étapes, notamment sur un accord sur le calendrier et les modalités de la transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

Nous ne tenons pas les progrès réalisés en Somalie pour acquis. Le Royaume-Uni demeure déterminé à travailler avec les autorités somaliennes, l'ONU et les membres du Conseil pour faire en sorte que les progrès soient durables.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. James Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed El-Amine Souef, pour leurs présentations, et je salue la présence ce matin du représentant de la Somalie.

Je félicite la Somalie pour son élection au Conseil de sécurité pour le mandat 2025-2026. La France se réjouit de collaborer avec la Somalie au sein du Conseil et de bénéficier de l'expérience de son partenariat historique avec l'ONU. Ce succès vient illustrer les efforts déployés par les autorités somaliennes, en particulier le Président Hassan Sheikh Mohamud, pour répondre aux défis auxquels fait face le pays.

Sur le plan politique tout d'abord, la France salue les avancées du processus de réforme constitutionnelle. La France encourage l'ensemble des acteurs somaliens à s'associer à ces discussions afin de poursuivre ces réformes dans un cadre apaisé.

Au plan sécuritaire ensuite, je souligne la mobilisation de l'Armée nationale somalienne et celle des troupes de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), pour faire face à la menace posée par le groupe Al-Shabaab, et ce, malgré les nombreux défis sur le terrain, dans un contexte humanitaire et climatique extrêmement dégradé.

La Somalie est à un tournant. Elle s'apprête à entamer un processus de retrait de deux missions internationales, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et l'ATMIS.

S'agissant de la MANUSOM, la France remercie l'ensemble des équipes qui ont été déployées au sein de cette mission politique spéciale au cours des 10 dernières années.

Elles ont appuyé la Somalie sur de nombreux volets, allant de la réponse humanitaire à l'appui au processus politique, en passant par la lutte contre les changements climatiques. La France encourage à présent les Nations Unies et les autorités somaliennes à définir les contours de la transition à venir, afin qu'elle puisse être conduite de manière ordonnée et que ses missions soient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'aux autorités somaliennes.

L'ATMIS pour sa part a joué un rôle crucial en soutien à la Somalie, en luttant contre le groupe Al-Shabaab. Alors que son retrait est amorcé depuis un an désormais, la France salue le travail effectué par les autorités somaliennes, et elle salue le plan transmis par le Gouvernement fédéral le 11 avril au Conseil de sécurité, ainsi que par l'Union africaine, pour définir les options d'appui qui pourront être apportées à la Somalie au départ de l'ATMIS le 31 décembre prochain.

Il revient aux partenaires de la Somalie d'appuyer ces efforts, au plus vite. À cet égard, la France prend note du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 20 juin dernier. La France demeure convaincue que seule une réponse coordonnée des partenaires de la Somalie permettra de soutenir efficacement les efforts de Mogadiscio pour endiguer la menace d'Al-Shabaab. Cette coordination permettra de définir non seulement les objectifs précis de cette future mission, son commandement, mais également sa stratégie de sortie, qui devra être identifiée dès son amorce. La France se tient prête à définir le meilleur moyen de soutenir cette stratégie, en lien avec les Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, les pays fournisseurs de contingents et, nous l'espérons, de nouveaux partenaires. L'Union européenne, je le rappelle, a engagé plus de 4,3 milliards d'euros en Somalie depuis 2009, et continuera de mobiliser les outils à sa disposition, dans la limite de ses capacités, et en lien avec les autres partenaires. Il est essentiel que l'ensemble de la communauté internationale soutienne la Somalie dans sa bataille contre le terrorisme.

Le Président Hassan Sheikh Mohamud peut compter sur le soutien de la France pour faire avancer la Somalie sur la voie de la paix.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, et du Guyana.

Nous remercions de leurs excellents exposés M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en

Somalie (MANUSOM), et M. Mohamed El-Amine Souef, Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (ATMIS).

Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de la Somalie à la présente séance. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana saisissent cette occasion pour transmettre, par son intermédiaire, leurs sincères félicitations au peuple et au Gouvernement somaliens pour la brillante élection du pays en tant que membre non permanent du Conseil pour la période 2025-2026. Nous sommes convaincus que la Somalie apportera une contribution positive et constructive au Conseil et au groupe des membres africains.

Nous nous félicitons des mesures de réforme mises en œuvre par le Gouvernement de la République fédérale de Somalie dans le cadre du processus de révision constitutionnelle. Ces mesures sont au cœur du processus d'édification de l'État. Le passage à un modèle de droit de vote universel, fondé sur des élections suivant le principe « une personne, une voix », souligne la détermination des autorités somaliennes à renforcer la participation démocratique, en particulier celle des femmes et des jeunes. Ces mesures représentent une étape importante dans l'évolution démocratique de la Somalie.

Nous encourageons les parties prenantes à collaborer de manière constructive, dans un esprit de compromis, en vue de parvenir à un consensus permettant de régler leurs différends afin d'achever ce processus et de mettre au point le cadre électoral pour répondre à toutes les préoccupations pertinentes. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer ce processus afin qu'il soit mené à bien dans les délais impartis.

Nous constatons que des questions restent en suspens. Nous considérons qu'il faudra un large consensus pour que les amendements constitutionnels nécessaires soient adoptés par le Parlement fédéral somalien et approuvés par le peuple somalien lors d'un référendum.

En ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, nous nous faisons l'écho des propos du Secrétaire général qui a demandé à « toutes les parties d'engager un dialogue constructif, de résoudre leurs différends par le compromis et de retrouver un consensus sur les grandes priorités nationales » (*S/2024/426, par. 78*).

En outre, nous saluons les efforts concertés et l'engagement du Gouvernement de la République fédérale de Somalie à nommer des femmes aux hautes fonctions de

l'État. Nous notons, à cet égard, que la participation et la représentation politiques des femmes restent un défi. Nous appelons les autorités à s'attacher en priorité à garantir le respect du quota de 30 % de femmes afin de renforcer la participation politique des femmes aux processus de prise de décisions.

Nous appelons à intensifier les efforts pour faire face à la situation humanitaire en Somalie, qui est exacerbée par le conflit en cours et les phénomènes climatiques. La communauté internationale doit intensifier son aide humanitaire pour répondre aux besoins urgents et favoriser la résilience à long terme. Nous soulignons l'importance d'une approche multidimensionnelle qui prenne en compte tous les aspects de la crise humanitaire en Somalie.

L'appui fourni par l'ONU aux autorités somaliennes a été d'une importance capitale et mérite d'être salué. La demande formulée par le Gouvernement fédéral somalien concernant l'avenir de la MANUSOM doit être prise en compte lors de nos délibérations sur cette question.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana félicitent le Gouvernement somalien des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan pour le secteur de la sécurité et de la consolidation des acquis en matière de sécurité obtenus par les forces de sécurité somaliennes, grâce à son offensive contre les Chabab. Il est essentiel de maintenir l'appui logistique, financier et en matière de formation pour garantir que les forces du secteur de la sécurité puissent préserver et consolider les progrès réalisés.

Nous attendons avec intérêt l'achèvement de la phase 3 du retrait de l'ATMIS, qui portera à 7 000 le nombre total de membres des contingents qui ont quitté le pays. À cet égard, nous nous félicitons de la remise de nombreuses bases opérationnelles avancées aux forces de sécurité somaliennes, comme l'a indiqué le Représentant spécial de l'Union africaine, M. Souef, dans son exposé.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se réjouissent à la perspective de collaborer avec le Conseil en ce qui concerne la transition vers l'après-ATMIS et en vue de prendre des décisions qui renforceront la stabilité et la sécurité de la Somalie. C'est essentiel pour la sécurité de la Somalie et de l'ensemble de la région. Nous demandons donc instamment au Conseil, s'agissant des phases restantes du retrait de l'ATMIS, d'envisager sérieusement une approche qui permette d'éviter les compromis en matière de sécurité. Dans cet ordre d'idées, tout en soulignant que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé la demande du Gouvernement fédéral somalien en faveur d'une troisième phase échelonnée du

retrait, nous nous faisons à nouveau l'écho de la demande présentée par ce même organe de l'Union africaine à la Commission de l'Union africaine pour qu'elle envisage, en collaboration avec les partenaires concernés, de mobiliser les ressources nécessaires afin de couvrir le coût du retrait de 2 000 soldats qui a été reporté à une date ultérieure.

Alors que nous avançons vers la phase finale du plan de retrait de l'ATMIS, la transition vers l'opération qui lui succédera doit être effectuée soigneusement afin d'éviter de créer des lacunes en matière de sécurité. En ce qui concerne le financement de cette opération dirigée par l'Union africaine, telle qu'approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nous attendons avec intérêt de prendre connaissance des options qui seront élaborées dans le cadre des consultations entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU. Nous soulignons, à cet égard, que le financement de l'opération qui prendra la suite de l'ATMIS doit être fondé sur une approche réaliste, équilibrée et consultative qui tienne compte des progrès réalisés en matière de sécurité par la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'ATMIS, au prix de lourds sacrifices, au cours des 17 dernières années, mais aussi des capacités financières de tous les acteurs. Il est essentiel que l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et l'ONU maintiennent leur soutien à la mise en œuvre du plan de développement du secteur de la sécurité conçu par le Gouvernement.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana tiennent à remercier l'Union africaine, la MANUSOM, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies de leur importante collaboration en Somalie.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial par intérim, M. Swan, et le Représentant spécial de l'Union africaine, M. Souef, pour leurs présentations. Je salue la présence du Représentant permanent de la Somalie à cette séance. Nous félicitons la Somalie pour son élection en tant que membre du Conseil de sécurité pour 2025 et 2026.

Nous venons de l'entendre, la Somalie entre dans une phase charnière pour les mois à venir face à de multiples processus de transition. Cela nécessite un partenariat étroit entre tous les acteurs concernés afin de faire avancer les priorités et les réformes nationales essentielles ainsi que de consolider les progrès accomplis à cet égard.

Je vais mettre l'accent sur trois points.

D'abord, une transition réussie et responsable de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) est cruciale pour la consolidation de la paix



en Somalie. Nous prenons note de la demande du Gouvernement fédéral de mettre fin au mandat de la Mission, suite à un examen de ses priorités stratégiques. Nous saluons la volonté exprimée par les autorités de s'engager avec toutes les parties prenantes dans la préparation de cette transition complexe, afin de relever des défis tels que la situation humanitaire, politique et économique ainsi que l'impact des changements climatiques. Les travaux de l'équipe technique conjointe visant à discuter des modalités et du calendrier approprié de cette transition et d'un transfert réussi à l'équipe de pays de l'ONU seront importants. Nous attendons avec intérêt une mise à jour à cet égard au mois d'août, comme demandé par le Conseil.

Deuxièmement, en ce qui concerne la transition démocratique, nous saluons les efforts récents pour s'attaquer à la tâche délicate consistant à faire avancer le processus de révision constitutionnelle. Nous soulignons l'importance d'un processus transparent, inclusif et axé sur le consensus, avec la participation de toutes les parties prenantes. À cet égard, nous appelons tous les États membres de la fédération, y compris le Puntland, à participer à ce processus, et toutes les parties à résoudre leurs différends par un dialogue constructif. Des lacunes inquiétantes persistent dans l'implication des femmes. La Suisse soutient divers partenaires locaux qui s'efforcent notamment d'apporter aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et à la mise en place de processus politiques inclusifs. La participation des femmes est un pilier fondamental de la consolidation de la paix et de la promotion de la cohésion nationale.

Troisièmement, l'offensive contre les Chabab restant au premier plan des préoccupations sécuritaires, la transition sécuritaire vers la sortie de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) doit être orientée par la situation sur le terrain afin d'empêcher un vide sécuritaire. Cette transition et le mandat d'une mission de suivi de l'Union africaine en Somalie, tels que soutenus par le Conseil de paix et de sécurité vendredi dernier, doivent être guidés par le respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Nous reconnaissons les efforts déployés par le Gouvernement fédéral et l'ATMIS pour définir les besoins sécuritaires de la Somalie. Dans ce contexte, nous restons préoccupés par la menace persistante que représentent les Chabab dans l'avenir proche, y compris après le retrait de l'ATMIS.

Je voudrais féliciter les deux Missions, la MANUSOM et l'ATMIS, pour leur soutien apporté à la Somalie. La Suisse continuera de s'engager aux côtés de la Somalie et de son peuple durant cette phase de transition critique ainsi que dans leurs efforts pour construire la paix et un avenir prospère.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial par intérim Swan et le Représentant spécial Souef de leurs exposés, et je salue la participation du Représentant permanent de la Somalie à la présente séance.

En premier lieu, la Chine félicite la Somalie de son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Alors que la situation politique et en matière de sécurité en Somalie entre dans une phase critique, la communauté internationale doit fournir un soutien plus ciblé pour aider la Somalie à parvenir à une paix et un développement durables.

Je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, il faut faire en sorte que le processus politique avance régulièrement. La Chine se félicite de la réunion du Conseil consultatif national qui s'est tenue entre le Gouvernement fédéral somalien et les dirigeants des États membres de la fédération en mai de cette année pour discuter de questions importantes telles que la révision constitutionnelle et le système électoral. La Chine espère que toutes les parties en Somalie placeront les intérêts du pays et de son peuple au premier plan et régleront les différends par le dialogue et la consultation. La communauté internationale doit adhérer au principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Somaliens et éviter les pressions et ingérences extérieures ou l'imposition d'un quelconque modèle de gouvernance.

Au fil des ans, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a déployé des efforts considérables pour aider la Somalie à faire avancer le processus de transition politique et la réforme du secteur de la sécurité. La Chine encourage la MANUSOM à élaborer, dès que possible, un calendrier de transition scientifique et raisonnable, sur la base de l'évolution de la situation et conformément aux exigences du Gouvernement somalien, afin d'assurer une transition harmonieuse et ordonnée de la MANUSOM à l'équipe de pays des Nations Unies.

Deuxièmement, il convient d'assurer une transition sans heurt et en toute sécurité. Récemment, le groupe terroriste des Chabab a lancé des attaques dans la capitale, Mogadiscio, et dans d'autres lieux, faisant un grand nombre de victimes civiles. Cela indique que la situation en matière de sécurité en Somalie reste problématique. La communauté internationale doit continuer à aider la Somalie à consolider ses forces de sécurité, à mener des opérations antiterroristes et à assumer progressivement ses responsabilités en matière de sécurité de manière indépendante. L'Union africaine contribue depuis longtemps à la paix et à la stabilité en Somalie. La semaine dernière, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a

publié un communiqué sur les dispositions futures de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). La Chine est favorable à ce que le Conseil de sécurité apporte les ajustements nécessaires au plan de retrait de l'ATMIS conformément aux décisions pertinentes de l'Union africaine et étudie en amont les moyens de continuer à fournir un appui à la Somalie à l'avenir, afin d'éviter un vide sécuritaire. L'ATMIS et les mécanismes de suivi sont actuellement confrontés à un manque de financement. Dans son rapport (S/2024/426), le Secrétaire général appelle les donateurs à augmenter leurs contributions. La Chine espère que les donateurs traditionnels des pays développés répondront à l'appel du Secrétaire général et combleront activement le déficit de financement.

Troisièmement, la stabilité régionale globale doit être maintenue. La Somalie est un pays important de la Corne de l'Afrique. Il est dans l'intérêt de tous les pays de la région que la paix et la stabilité règnent en Somalie et que les pays de la région entretiennent des relations de bon voisinage. Nous avons toujours défendu les objectifs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et soutenu les efforts du Gouvernement fédéral somalien pour préserver l'unité nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

En 2022, la Chine a présenté le concept de développement pacifique dans la Corne de l'Afrique afin d'aider les pays de la région à parvenir à la paix, à la stabilité, au développement et à la prospérité à long terme de manière indépendante et autonome, et à relever ensemble les trois défis que sont la sécurité, le développement et la gouvernance. La Chine a accueilli aujourd'hui à Beijing la deuxième réunion des hauts fonctionnaires de la conférence de paix sur la Corne de l'Afrique. La Chine est prête à travailler avec les pays de la Corne de l'Afrique pour faire de cette région une zone de paix et de coopération, de développement et de prospérité.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. James Swan, et le Chef de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), M. Mohamed El-Amine Souef, de leurs exposés. Nous saluons la présence parmi nous du Représentant permanent de la Somalie, M. Abukar Dahir Osman. Nous tenons à le féliciter, ainsi que l'ensemble de la délégation somalienne, de l'élection de la Somalie au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent pour la période 2025-2026.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en République fédérale de Somalie, pays ami. Nous sommes

préoccupés par le fait que la situation en matière de sécurité dans ce pays reste caractérisée par une menace terroriste élevée, une profonde fragmentation territoriale et clanique de la société et une situation humanitaire extrêmement grave. Nous saluons et soutenons les efforts déployés par Mogadiscio pour stabiliser la situation politique interne. Nous prenons acte de la revitalisation des travaux du Conseil consultatif national, grâce auquel des accords importants ont été conclus entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sur la mise en œuvre des grandes priorités nationales. Ces priorités comprennent l'élaboration d'un plan visant à transférer la responsabilité de la sécurité du pays de l'ATMIS à l'Armée nationale somalienne, la formation d'une commission indépendante chargée de rédiger la constitution fédérale, l'amélioration du système électoral et l'adoption d'un calendrier électoral.

L'approbation par le Parlement, le 30 mars, d'amendements constitutionnels renforçant considérablement le rôle des autorités centrales a constitué un jalon important pour la réalisation des objectifs de l'édification de l'État. Nous espérons que tous les participants au processus politique, y compris les dirigeants des États du Somaliland et du Puntland, continueront à travailler avec Mogadiscio pour stabiliser la situation politique interne et établir un modèle durable de structure fédérale. Nous partons du principe qu'il faut garantir l'intégrité territoriale et l'unité de la Somalie.

Les Forces nationales de sécurité somaliennes et les forces de maintien de la paix de l'Union africaine jouent un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme et la stabilisation de la situation. Nous rendons hommage à tous ceux qui se battent et donnent leur vie pour cette cause. Nous soutenons les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer les capacités des forces nationales et de l'ATMIS. Nous espérons que le processus de retrait de la Mission ne sera pas compliqué par des divergences politiques entre le Gouvernement somalien et les pays fournisseurs de contingents. Par principe, nous sommes convaincus que le retrait du contingent de l'ATMIS doit être effectué conformément au plan adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la République fédérale de Somalie, au fur et à mesure que l'armée du pays sera prête à prendre pleinement en charge la protection des civils, des institutions de l'État et des infrastructures sur l'ensemble de son territoire. À cet égard, nous exprimons notre soutien aux principes énoncés dans le communiqué du 20 juin du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la mise en œuvre progressive de la troisième phase du retrait de l'ATMIS.

Nous comptons sur le travail coordonné de l'ensemble de la présence des Nations Unies dans le pays. Nous espérons que le processus de reconfiguration de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie en une équipe de pays des Nations Unies se déroulera de manière ordonnée et conformément au calendrier convenu lors des consultations entre Mogadiscio et la direction de l'ONU.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, James Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed El-Amine Souef, de leurs exposés instructifs. Je voudrais également saluer la présence du représentant de la Somalie et féliciter la Somalie de son élection en tant que membre du Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Nous attendons avec intérêt la contribution qu'elle apportera au Conseil.

Qu'il me soit permis de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Représentant spécial par intérim Swan, qui est de retour parmi nous. Ses vastes connaissances et ses compétences spécialisées seront un atout majeur pour les efforts de l'ONU en Somalie en cette période de transition critique. Le Japon continuera à travailler en étroite collaboration avec lui.

La troisième phase du retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) touche à sa fin. Nous rendons hommage à l'ensemble du personnel de l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes pour les sacrifices consentis en faveur de la paix dans la région. Nous saluons la ferme détermination du Gouvernement fédéral somalien à mettre en œuvre son plan de transition en matière de sécurité. Nous respectons sa forte volonté et soutenons ses efforts continus.

Le rapport d'évaluation technique conjoint sur les enseignements tirés des phases 1 et 2 du retrait de l'ATMIS fait état de difficultés accrues dans le transfert des bases opérationnelles avancées de l'ATMIS qui se trouvent dans des zones reculées et d'une constitution insuffisante des forces somaliennes. Il faut que le déploiement des forces de sécurité somaliennes se fasse au même rythme que le retrait des effectifs de l'ATMIS afin d'atténuer toute conséquence négative sur les communautés locales. À mesure que les opérations offensives contre les Chabab progressent dans ses derniers bastions, la réforme du secteur de la sécurité doit être encore accélérée. Afin de soutenir les efforts du Gouvernement fédéral somalien, le Japon a contribué au développement des capacités de la Police somalienne dans les zones nouvellement récupérées. Le soutien des pays voisins qui fournissent des contingents à l'ATMIS joue un rôle essentiel dans la

transition sécuritaire en Somalie. Toute tension régionale risque de compliquer davantage le chemin déjà difficile vers la stabilité et doit être abordée dans le cadre de dialogues constructifs, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous prenons note de la proposition du Gouvernement fédéral somalien et des discussions en cours au sein de l'Union africaine sur la configuration de sécurité post-ATMIS avec une mission dirigée par l'Union africaine qui devrait être limitée en taille, en portée et en durée. Il convient d'accorder la priorité voulue au mandat de cette mission et de le mettre en œuvre de manière résolue. Nous saluons les délibérations menées par la région sur la garantie de la paix et de la stabilité en Somalie. Le Conseil de sécurité doit participer de manière constructive à ces efforts régionaux en examinant toutes les options possibles.

La société somalienne, en particulier dans les régions récemment libérées des Chabab, doit renforcer sa résilience pour contrer l'influence des forces négatives. Cela exige une approche qui mobilise l'ensemble de la société et qui repose sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) agit depuis longtemps en complément des efforts déployés au niveau national dans ce domaine, grâce à diverses activités d'appui, notamment celles qui font progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

S'agissant de notre réponse à la demande du Gouvernement fédéral somalien, nous devons réfléchir à la meilleure façon d'assurer un transfert ordonné et réussi des responsabilités de la MANUSOM à l'équipe de pays des Nations Unies. À cette fin, l'équipe technique conjointe composée du Secrétariat et du Gouvernement fédéral somalien doit parvenir à une compréhension commune des effets que la transition aura sur les efforts d'édification de l'État actuellement déployés en Somalie. Sur cette base, l'équipe devra déterminer les modalités et le calendrier appropriés pour le transfert des responsabilités. Nous ne pouvons pas permettre que ce processus de transition réduise à néant les acquis obtenus au prix d'efforts considérables.

Le Japon reste déterminé à contribuer, avec tous ses partenaires, à l'effort collectif visant à promouvoir une paix et une stabilité durables en Somalie et dans la région.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Swan et l'Ambassadeur Souef de leurs exposés. Nous nous réjouissons du retour de l'Ambassadeur Swan à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM).

Je voudrais féliciter mon collègue de la Somalie de l'élection de son pays en tant que membre du Conseil de sécurité l'année prochaine. Ma délégation lui souhaite la bienvenue à la présente séance. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec la Somalie et les autres membres nouvellement élus du Conseil.

La MANUSOM joue un rôle crucial s'agissant d'appuyer les priorités du Gouvernement fédéral somalien en matière de réforme et de réconciliation. Il s'agit d'un élément fondamental de l'ensemble des mesures d'assistance en matière de sécurité autorisées par le Conseil pour aider la Somalie à instaurer la paix et la sécurité. La présence et le mandat de la MANUSOM sont d'autant plus importants que la Somalie, l'Union africaine et la communauté internationale se préparent à la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Les États-Unis accueillent favorablement l'intention de créer une équipe technique conjointe chargée d'examiner les modalités et le calendrier futurs de la transition de la MANUSOM. Il est indispensable que nous mesurions régulièrement les progrès accomplis par rapport à des critères importants et que nous veillions à ce que la présence internationale en Somalie soit adaptée à son objectif, c'est-à-dire qu'elle aide véritablement le pays à progresser sur la voie de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la révision constitutionnelle, de la fédéralisation, de la stabilisation et de la démocratisation.

Dans le même temps, il est urgent de parvenir à un accord sur une force qui sera déployée après le retrait de l'ATMIS. En toute franchise, il reste très peu de temps pour définir les derniers détails concernant la taille, la portée et le mandat d'une nouvelle mission qui pourrait être opérationnelle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Nous nous félicitons du consensus international en faveur d'une mission de suivi après le retrait de l'ATMIS et exhortons les parties prenantes à achever les étapes de planification initiales dès que possible. Cette démarche est essentielle au maintien de la stabilité alors que la Somalie continue de renforcer son secteur de la sécurité.

Les États-Unis restent vivement préoccupés par les tensions politiques entre l'Éthiopie et la Somalie, ainsi que par leurs répercussions négatives sur les intérêts communs en matière de sécurité. Nous nous joignons à l'Union africaine et aux autres partenaires internationaux pour réaffirmer notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Somalie. Le dialogue diplomatique est la solution pour désamorcer les tensions et la seule façon d'aller de l'avant. Dans le même temps, il est impératif que les tensions régionales n'entravent pas les

efforts déployés par la Somalie dans le cadre de ses initiatives fondamentales d'édification de l'État ni la campagne menée par le Gouvernement pour affaiblir les Chabab. Il est également essentiel que les tensions régionales n'interfèrent pas avec la planification et le déploiement d'une mission pour l'après-ATMIS. Nous ne pouvons pas prendre le risque que de dangereuses lacunes en matière de sécurité émergent ni que des dépenses supplémentaires soient nécessaires en raison d'un remaniement complet des pays fournisseurs de contingents.

Je souhaite soulever une autre question aujourd'hui, à savoir celle de l'impunité. Soyons clairs : les personnes et les entités qui alimentent le conflit en Somalie et dans la région doivent répondre de leurs actes. À cette fin, nous nous réjouissons de la récente inscription de trois agents des Chabab sur la liste établie au titre du régime de sanctions visant ce groupe. Nous devons appuyer tous les efforts déployés pour amener les acteurs malveillants à répondre de leurs actes et, tout aussi important, voire plus important encore, nous devons aider les acteurs du changement en Somalie, qui contribuent à bâtir un avenir meilleur pour tous. Cela doit être notre mission.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Swan, et le Représentant spécial de l'Union africaine, M. Souef, de leurs exposés. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à la présente séance au Représentant permanent de la Somalie.

Je saisis également cette occasion pour féliciter la Somalie de son élection à un siège non permanent au Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler ensemble l'année prochaine.

Avant d'en venir à mes observations sur la Somalie, je voudrais féliciter tous nos collègues au sein du Conseil et à l'ONU à l'occasion de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie. Aujourd'hui, nous célébrons et honorons les femmes qui contribuent considérablement à rendre ce monde meilleur et plus pacifique.

Je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous appuyons sans réserve le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), et saluons les contributions considérables apportées par la Mission et son personnel. La Slovénie prend acte de la demande concernant la fin du mandat de la MANUSOM et le transfert de ses responsabilités à une équipe de pays des Nations Unies. Nous reconnaissons que le consentement du pays hôte est un élément clef du mandat de la MANUSOM. Dans le même



temps, nous préconisons l'instauration d'un processus collaboratif en faveur de la transformation, et nous soulignons la nécessité d'une transition progressive, planifiée et soigneusement gérée, une transition qui préserve les progrès réalisés par la Mission durant toutes ces années depuis sa création.

Deuxièmement, nous exhortons la Somalie à poursuivre les réformes constitutionnelles et autres réformes politiques, et nous appelons l'État du Puntland à réintégrer le Conseil consultatif national et à participer pleinement à ses travaux. En outre, nous renouvelons notre appel en faveur d'une participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des Somaliennes à la vie politique et publique. L'adoption d'une législation pertinente pour codifier le quota minimum de 30 % concernant la participation des femmes à la vie politique constituerait un pas dans la bonne direction. Nous saluons l'annonce, par le Fonds vert pour le climat, d'un programme d'investissement en faveur de l'action climatique, et exhortons la Somalie à utiliser toutes les ressources disponibles pour atteindre ses objectifs climatiques.

Troisièmement, nous demeurons préoccupés par la situation générale en matière de sécurité dans le pays. Plus de 3,8 millions de personnes sont déplacées, pour la plupart des femmes et des enfants. Le nombre croissant de victimes civiles nous rappelle que la lutte contre les Chabab est loin d'être terminée. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les violations et atteintes graves commises contre des enfants par les Chabab et d'autres parties au conflit. Nous exhortons la Somalie à faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir ces violations et en punir les auteurs, quels qu'ils soient. Nous appelons la Somalie à renforcer sa coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, et l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur le terrain. Nous condamnons par ailleurs les violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit. Nous demandons que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes. Nous réaffirmons qu'il importe d'adopter une législation visant à protéger les femmes et les filles et à mettre fin aux pratiques préjudiciables.

Alors que la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) poursuit son retrait planifié, nous devons éviter un vide sécuritaire. Nous prenons acte du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans lequel il appuie l'approche progressive de la

phase 3 du retrait de l'ATMIS et approuve la création d'une nouvelle mission pour la Somalie, dirigée par l'Union africaine. La Slovénie est favorable, sur le principe, au projet visant à créer une nouvelle mission multilatérale dirigée par l'Union africaine pour remplacer l'ATMIS. La Somalie doit continuer de collaborer avec l'Union africaine et ses partenaires dans le domaine de la sécurité, y compris l'Union européenne, qui est le donateur principal de l'ATMIS. Il faudra que la nouvelle mission soit dotée d'un financement adéquat, prévisible et durable, d'un mandat clairement défini et d'une stratégie de sortie.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre appui sans faille à la MANUSOM et à l'ATMIS tandis qu'elles continuent d'exécuter leurs mandats.

**M. Camilleri (Malte)** (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs observations le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. El-Amine Souef. Nous saluons également la présence du Représentant permanent de la Somalie dans cette salle aujourd'hui. Nous profitons de cette occasion pour féliciter la Somalie d'avoir été élue pour siéger au Conseil en 2025-2026.

Malte salue la détermination de la Somalie à construire un avenir plus solide, unifié, pacifique et prospère pour son peuple. Cela doit également donner une impulsion à la coopération, notamment avec le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, afin de trouver ensemble des solutions aux nombreux obstacles sur la voie de la paix et de la sécurité.

Sur le plan politique, nous saluons l'étape franchie avec l'adoption des quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire. Nous souscrivons à l'appel légitime des femmes parlementaires en faveur de l'ajout d'un quota minimum de 30 % pour les femmes aux élections. Nous espérons bien que ce quota sera inscrit dans les prochains cadres législatifs électoraux afin de garantir un processus inclusif. En outre, nous saluons le rôle de l'ONU dans le renforcement des efforts en matière de droits humains et de respect des normes, en particulier en ce qui concerne les mutilations génitales féminines et la majorité civile. Ces aspects, ainsi qu'un dialogue ouvert et une coopération véritable, restent des piliers nécessaires.

Nous prenons note de la demande de la Somalie concernant la fermeture de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et soulignons qu'un transfert sans heurts des tâches à l'équipe de pays est d'une importance capitale. Un échange de vues entre le Conseil et les autorités somaliennes est également utile.

Nous saluons le rôle joué par la MANUSOM depuis sa création, notamment l'appui aux processus politiques, le lancement d'un nouveau programme pour mener à bon terme le processus de révision constitutionnelle, et le renforcement des dialogues avec tous les groupes sociaux et les États membres de la fédération. Récemment, la MANUSOM a coordonné une formation de quatre semaines pour 10 membres de la marine et des garde-côtes somaliens. Nous saluons le rôle important que joue la MANUSOM s'agissant d'aider le Gouvernement fédéral à prévenir l'extrémisme violent.

Les Chabab continuent de représenter une menace grave pour la paix et la sécurité en Somalie, avec les récentes attaques de roquette qui ont eu lieu à Mogadiscio et l'utilisation d'engins explosifs improvisés, qui ont fait 300 victimes. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les offensives des Chabab et le nombre de violations attribuées à ce groupe, notamment la poursuite des enlèvements d'enfants à des fins de recrutement. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le Gouvernement somalien pour relever ces défis.

Le Conseil est chargé d'adopter une résolution décrivant les prochaines étapes en vue de la fermeture de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et de la définition d'un nouveau cadre de sécurité, dans lequel la Somalie assumera la responsabilité principale de la protection de sa population. Tout en étant pleinement consciente que le Secrétariat de l'ONU et le Secrétariat de l'Union africaine ont besoin de temps pour adopter des lignes directrices communes, Malte estime que la résolution 2719 (2023) peut jouer un rôle clef pour combler les lacunes de la composante dirigée par l'Union africaine du prochain cadre de sécurité somalien, tout en maintenant l'appui logistique fourni par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, dans le cadre des contributions statutaires de l'ONU. Nous rappelons que l'Union européenne a fourni plus de 2,6 milliards d'euros pour appuyer les composantes militaires, civiles et Police de la Mission de l'Union africaine en Somalie/ATMIS depuis le déploiement de la Mission en 2007.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la Somalie reste vulnérable aux changements climatiques, ce qui entraîne de nouvelles souffrances humanitaires. Malte salue le lancement de l'allocation de la réserve du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie pour 2024, qui aidera également à atténuer les effets des fortes pluies et des inondations prévues.

Au cours des quatre derniers mois, il y a eu 17 cas de violence contre le personnel, les biens et les installations humanitaires, et trois travailleurs humanitaires auraient été

enlevés, puis relâchés. Assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire est primordial et non négociable.

Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes convaincus qu'en renforçant la coordination entre les principales parties prenantes, nous ferons des progrès considérables en vue de réaliser l'objectif du transfert de la responsabilité d'assurer la sécurité dans le pays à la Somalie. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à cette fin.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie des informations qu'ils nous ont fournies le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. James Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), M. Mohamed El-Amine Souef. Je salue la présence du représentant de la Somalie dans cette salle, que l'Équateur félicite pour l'élection de son pays au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Nous lui souhaitons plein succès dans ces importantes responsabilités.

Le rapport du Secrétaire général (S/2024/426) nous met en garde sur le fait que la Somalie reste confrontée à des défis complexes en matière de sécurité. Dans ce domaine, malgré les efforts déployés, il n'a pas été possible de contrer la violence des Chabab, qui continue de saper la stabilité du pays et de coûter la vie à des innocents.

La lutte contre le terrorisme doit être menée sur plusieurs fronts ; l'un d'entre eux, et c'est peut-être le principal, consiste à s'attaquer aux causes profondes de la violence, ce qui nécessite de fournir à la population des moyens de subsistance dignes afin d'éviter que les tentacules du terrorisme ne recrutent de nouveaux adeptes. L'utilisation d'engins explosifs improvisés par les Chabab est répréhensible, de même que les violations constantes des droits humains perpétrées par ce groupe terroriste, notamment le recrutement d'enfants. Ces agissements témoignent de la nature destructrice de ces groupes et soulignent la nécessité d'une action concertée pour éliminer la menace qu'ils représentent. Les conseils des institutions spécialisées de l'ONU, telles que le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, entre autres, seraient très utiles pour que la lutte contre le terrorisme menée par les forces somaliennes s'inscrive dans le respect des droits humains et du droit international humanitaire.

Nous prenons note du récent communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la Somalie, qui préconise une approche progressive de la réduction des effectifs de l'ATMIS afin d'éviter les failles de sécurité, et

qui approuve la mise en place d'une nouvelle mission dirigée par l'Union africaine pour appuyer la Somalie après l'ATMIS, axée sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme et dotée de financements prévisibles, durables et suffisants, dans le cadre de la résolution 2719 (2023).

Sur le plan politique, je voudrais aborder trois points. Premièrement, s'agissant de la révision de la Constitution provisoire, il faut un dialogue constructif et inclusif. Deuxièmement, la réforme visant à organiser des élections suivant le principe « une personne, une voix » est une avancée importante qui renforce la démocratie. Troisièmement, la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité à la vie politique est fondamentale. À cet égard, les efforts pour respecter le quota de 30 % de participation pour les femmes doivent se poursuivre.

Sur le plan économique, je voudrais souligner trois points importants. Premièrement, la dette extérieure a été réduite à 6 % du produit intérieur brut du pays, dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui est un fait marquant. Deuxièmement, il faut garantir un accès fructueux au financement de la lutte contre les changements climatiques, si nécessaire pour les pays touchés par les effets néfastes de ce phénomène causé par l'être humain. Troisièmement, la situation humanitaire en Somalie reste critique, raison pour laquelle l'aide internationale ne peut s'arrêter.

La transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie doit se faire de manière ordonnée afin que le bureau de pays des Nations Unies continue à surveiller et à signaler les violations des droits humains. Cette transition ordonnée et progressive doit également s'appliquer à l'ATMIS, en évitant de créer des vides sécuritaires et en donnant la priorité à la protection des civils.

Enfin, la stabilité de la Somalie et de la région est compromise par la question du Somaliland. Les parties doivent recourir à des moyens pacifiques pour régler leurs différends, dans le strict respect du droit international.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je remercie de leurs exposés riches en informations le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. James Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed El-Amine Souef. Je salue également la participation du représentant de la Somalie à la présente séance et félicite la Somalie pour son élection au Conseil de sécurité.

La Somalie se trouve à une étape décisive de son processus d'édification de l'État. L'intensification des activités des Chabab suscitent en effet des inquiétudes quant à la transition imminente de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), et les changements climatiques alimentent les tensions régionales persistantes et les crises humanitaires récurrentes. Dans ce contexte, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous saluons les efforts déployés dans le cadre du processus de révision constitutionnelle et l'engagement pris par les autorités somaliennes d'organiser aux niveaux national et infranational des élections suivant le principe « une personne, une voix ». Ces progrès doivent se poursuivre de manière inclusive et consensuelle, notamment en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral et le Puntland. Tout au long de ce processus, il sera primordial de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et de maintenir un espace civique sûr et inclusif. Dans ce contexte, la transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) doit être menée à bien de manière ordonnée afin de consolider les acquis sur la voie de la paix et de la stabilité en Somalie. Nous encourageons la MANUSOM et les autorités somaliennes à collaborer étroitement pour établir les modalités et les calendriers à cet égard.

Deuxièmement, la menace que les Chabab continuent de faire peser sur la paix et la sécurité en Somalie et dans la région est extrêmement préoccupante. L'intensification des activités de recrutement par les Chabab et leurs efforts récents qui ont réduit à néant les avancées durement acquises par l'Armée nationale somalienne dans le centre de la Somalie risquent sérieusement de créer des lacunes en matière de sécurité dans le cadre du retrait et de la transition de l'ATMIS. C'est pourquoi la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la mise en place d'une mission pour succéder efficacement à l'ATMIS, dirigée par l'Union africaine et autorisée par le Conseil de sécurité. Il est impératif d'éviter tout nouveau risque de régression qui favoriserait une expansion opportuniste des Chabab. À cet égard, nous prenons note du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine adopté la semaine dernière. Entre autres facteurs, il est capital de prévoir un financement prévisible et durable après le retrait de l'ATMIS. Nous prenons acte de la demande formulée par l'Union africaine concernant l'accès aux contributions des États Membres au budget de l'ONU, conformément à la résolution 2719 (2023). Conformément à la déclaration conjointe du sommet Corée-Afrique 2024, qui s'est tenu avec succès en ce mois de juin avec la participation de 34 chefs d'État ou de gouvernement, la Corée réaffirme

l'importance de renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en soutenant le déploiement d'opérations de soutien à la paix. À cet égard, la Corée contribuera en 2024 à hauteur de 5 millions de dollars aux activités de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Troisièmement, la situation humanitaire, de plus en plus exacerbée par les changements climatiques, demeure catastrophique, 7 millions de personnes ayant besoin d'aide et 4 millions se trouvant en situation d'insécurité alimentaire aiguë. La crise touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants, qui représentent 80 % des quelque 4 millions de personnes déplacées en Somalie. L'année dernière, la Corée a apporté une contribution de 2,3 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires dans la région de la Corne de l'Afrique et elle prévoit de continuer à soutenir la Somalie cette année encore.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui indéfectible à la MANUSOM, au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, à l'ATMIS et aux principales organisations de la région. La Corée est prête à soutenir une transition réussie en Somalie et espère que le Conseil fera preuve d'une sagesse fondée sur le consensus et de la volonté politique nécessaire pour préserver et consolider l'héritage de ses décennies d'action dans le pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et de vous souhaiter, ainsi qu'à votre délégation, plein succès. Je félicite également le Représentant permanent du Mozambique, pays frère, pour sa direction des travaux du Conseil le mois dernier. Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, l'Ambassadeur Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed El-Amine Souef, de leurs précieux exposés.

En ce qui concerne le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), nous nous félicitons de la nomination du Représentant spécial par intérim, M. Swan, et nous nous réjouissons de travailler avec lui dans le cadre du transfert des responsabilités de la mission politique spéciale à l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe technique conjointe a commencé à planifier les modalités et le calendrier de cette transition.

Des politiques d'inclusion sont indispensables à tout véritable changement en Somalie, alors que le pays s'efforce d'assurer une bonne gouvernance, la cohésion communautaire et le développement durable, sur la base d'une appropriation commune et d'une responsabilité conjointe. Nous œuvrons en faveur d'un dialogue inclusif et d'un large consensus sur les questions prioritaires au niveau national, notamment les préparatifs des prochaines élections suivant le principe « une personne, une voix » et le processus de révision constitutionnelle. Le Gouvernement fédéral somalien est déterminé à organiser des élections libres, régulières et crédibles qui garantissent la représentation de l'ensemble de la population somalienne. Nous sommes conscients que nos objectifs ne pourront pas être atteints sans la coopération et la mobilisation des États membres de la fédération. Ils constituent une composante vitale de la gouvernance en Somalie, et il est primordial que tous les Somaliens travaillent en partenariat à la réalisation des objectifs nationaux.

En ce qui concerne l'évolution de la situation en matière de sécurité, vaincre les Chabab reste la principale priorité de la Somalie. Nous sommes en train de mener une opération offensive réussie contre les Chabab. Grâce au courage et aux sacrifices de l'Armée nationale somalienne et des pays fournisseurs de contingents, les Chabab en sont réduits à mener des attaques opportunistes contre des cibles faciles et à diffuser des vidéos et des images de propagande truquées. Au cours des deux dernières années, de nombreux complots visant à tuer des innocents ont été déjoués et de nombreux membres des Chabab ont été neutralisés. Malgré le courage et les sacrifices de nos vaillantes forces de sécurité somaliennes dans le cadre des opérations offensives en cours, nous continuons de renforcer nos forces de sécurité pour qu'elles soient à même de protéger nos citoyens et d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité, que doit nous transférer la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous remercions tous les amis qui nous aident activement à atteindre cet objectif fondamental : seuls les Somaliens peuvent défendre la Somalie et ses citoyens. Pourtant, un financement adéquat, durable et prévisible pour combler les lacunes des forces nationales somaliennes reste un défi pour mener des opérations offensives à un rythme rapide contre les Chabab.

Le Gouvernement somalien étend la gouvernance locale aux zones libérées afin de répondre rapidement et durablement aux besoins prioritaires de la population, et de renforcer sa confiance dans une paix durable et une bonne gouvernance. Dans ce contexte, samedi dernier, nous avons relancé les examens nationaux pour 37 000 élèves de terminale dans toute la Somalie. Il



s'agit là d'une avancée majeure vers la consolidation de la paix et du développement, en particulier pour la ville de Laascaanood, dans le nord du pays, qui a subi l'année dernière huit mois de terreur, d'assassinats aveugles et de bombardements, entraînant la destruction d'écoles et l'interruption de toutes les activités scolaires.

En ce qui concerne la transition en matière de sécurité, nous avons achevé les phases 1 et 2, tandis que la phase 3 est en cours et devrait être achevée d'ici au mois de septembre, malgré les perturbations inutiles causées par les forces éthiopiennes. Elles ont modifié unilatéralement les opérations de transfert et de retrait des bases opérationnelles avancées situées sur les lignes de front de la lutte contre les Chabab, sans coordination préalable avec le Gouvernement fédéral somalien. Dans le même temps, au cours des dernières semaines, des contingents éthiopiens ne relevant pas de l'ATMIS ont franchi illégalement notre frontière en plusieurs points, provoquant des affrontements avec les forces de sécurité somaliennes.

Dans ces circonstances, le Gouvernement somalien doit reporter la transition au mois de septembre et collaborer avec l'Union africaine pour préparer le retrait rapide et ordonné des effectifs, dans le cadre de la phase 3.

Le Gouvernement somalien met en garde le Conseil contre les conséquences de ces actions déstabilisatrices en Somalie et dans l'ensemble de la région. La Somalie réaffirme son engagement à respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et en faveur des relations de bon voisinage, et nous attendons de l'Éthiopie qu'elle fasse de même en reconsidérant sans plus tarder son approche malheureuse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 30.*